



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 98 p) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

## **Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction**

### **Note du Secrétaire général**

1. Le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques relatif à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction pour 2009 est transmis ci-joint à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 55/283 de l'Assemblée générale, annexe). À la demande de l'Organisation, son projet de rapport pour 2010 est également transmis ci-joint afin que les États Membres disposent des données les plus récentes.

2. Le rapport n'ayant été tiré qu'en un nombre limité d'exemplaires, il n'a pas été possible de le faire distribuer aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de se servir des exemplaires qui leur ont été remis lors de l'examen de la question.

---

\* A/66/150.

